



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle communale, mardi **19 mai 2026**, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	M. Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	40 citoyennes et citoyens
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Claude Schick et M. Cédric Ruffieux
<u>Excusés</u>	Mme Myriam Voltz, Mme Rita Blanc, M. Noël Blanc, M. Marius Rauber
<u>Secrétaire</u>	Mme Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16.12.2025
2. Législature 2026-2031
3. Comptes 2025
4. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2025.

Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par envoi d'un tout-ménage, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 1^{er} mai 2026 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des excusés et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale ni du caissier. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Mme Alexiane Scionico s'annonce, elle participe à cette assemblée en tant qu'auditrice. 40 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de mars 2026. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

L'Assemblée n'ayant pas de remarques ou questions, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Approbation : ce procès-verbal est approuvé à mains levées et à l'unanimité

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Législature 2026-2031**Election de la commission financière pour la période 2026-2031**

La commission financière se compose d'au moins cinq membres élus par le législatif parmi les citoyens actifs de la commune.

Le Conseil communal remercie MM. Francis Romanens, René Allemann et Guy Buchmann pour leur collaboration durant la période écoulée.

Le Conseil communal propose :

- Mme Laurence Bongard
- Mme Sylviane Krieger
- M. Xavier Rime
- M. Fabrice Ruffieux
- M. François Tornare

M. le Président demande si l'assemblée souhaite faire d'autres propositions, dans le cas contraire il propose d'élire ces cinq personnes par acclamations.

Election : Les candidats proposés sont élus sous les acclamations de l'assemblée.

Election de la commission d'aménagement pour la période 2026-2031

Le Conseil communal constitue une commission d'aménagement qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci.

Le Conseil communal propose :

- Mme Aline Mutrux
- Mme Yanaelle Sciboz
- M. Claude Meyer
- M. Florian Magnin
- M. Jean Barras

M. le Président demande si l'assemblée souhaite faire d'autres propositions, dans le cas contraire il propose d'élire ces cinq personnes par acclamations.

Election : Les candidats proposés sont élus sous les acclamations de l'assemblée.

Election de la commission des naturalisations pour la période 2026-2031

La commission des naturalisations se compose d'au moins cinq membres élus par le législatif parmi les citoyens actifs de la commune.

Le Conseil communal propose :

- Mme Anne-Claude Jaccottet
- Mme Véronique Moret
- Mme Gabriela Guisan
- M. Gonzague Romanens
- Mme Yanaelle Sciboz

M. le Président demande si l'assemblée souhaite faire d'autres propositions, dans le cas contraire il propose d'élire ces cinq personnes par acclamations.

Election : Les candidats sont élus sous les acclamations de l'assemblée.

M. le Président remercie d'avance tous les membres de ces commissions pour leur engagement et leur collaboration. Il ajoute que le Conseil communal aura l'occasion de remercier les membres sortants lors du souper annuel de fin d'année.

Décision du mode de convocation aux assemblées communales

Le Conseil communal propose de conserver le mode de convocation actuel, à savoir l'envoi de la convocation par biais de tout-ménage, via le bulletin communal.

M. le Président demande si l'assemblée accepte de maintenir ce mode de convocation pour la législature 2026-2031 ou si celle-ci souhaite faire d'autres propositions ?

La parole n'étant pas demandée, le mode de convocation par l'envoi d'un tout-ménage via le bulletin communal est maintenu pour la législature 2026-2031.

3. Comptes 2025

M. le Président rappelle pour le Conseil communal doit s'abstenir pour l'approbation des comptes et qu'il revient à « l'ancienne commission financière » de se préaviser. Il cède sans tarder la parole au caissier, M. S. Bugnard pour la lecture des comptes 2025.

M. S. Bugnard indique en préambule qu'une demande avait été formulée à l'assemblée précédente pour la mise en évidence des montants correspondant à des charges liées. Aussi, il communiquera à chacun des chapitres et sous forme de pourcentage la part des charges dites liées, c'est-à-dire les postes pour lesquels la capacité d'action du Conseil communal est limitée, voire nulle.

M. S. Bugnard passe en revue les différents chapitres et donne quelques explications là où des différences sensibles apparaissent en regard du budget 2025 et des comptes 2024.

Au chapitre 6, il relève tout particulièrement l'absence de coûts pour le service hivernal. Il explique qu'une ancienne provision de Fr. 20'000.- a dû être dissoute à la demande de l'organe de révision, raison pour laquelle ce poste est quasiment à Fr. 0.-.

Au chapitre 9, M. S. Bugnard fait état d'une modification importante qui n'impacte toutefois pas les comptes. La manière de comptabiliser les impôts a été modifiée afin de répondre aux exigences du modèle comptable MCH2.

D'autre part, il indique que la commune est tenue de dissoudre la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier dans les 10 ans qui suivent le passage à MCH2. Aussi, cette réserve sera dissoute sur les 7 prochains exercices, à raison d'un total annuel de Fr. 136'734.66.

M. S. Bugnard conclut la présentation du compte de résultats 2025 en communiquant le bénéfice de l'exercice 2025 s'élevant à Fr. 174'362.83.

M. J.-C. Schick demande confirmation que le montant de la réserve de Fr. 136'734.66 fait bien partie du résultat.

M. S. Bugnard confirme que cette réserve est bien comprise dans le résultat final.

M. S. Bugnard présente ensuite les indicateurs financiers et relève que le taux d'endettement ainsi que la dette nette par habitant sont tous deux en négatif ce qui est une bonne chose pour une commune. M. S. Bugnard ajoute qu'il se tient bien entendu à disposition si quelqu'un souhaite obtenir d'avantage d'informations ou explications sur la méthode de calcul de ces différents indicateurs.

L'assemblée n'ayant pas de questions, M. S. Bugnard poursuit avec la présentation du compte des investissements 2025.

M. S. Bugnard fait lecture des différents montants affichés au beamer et donne quelques précisions.

Il conclut la présentation des investissements en présentant le tableau récapitulatif des investissements.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président fait lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision, lequel recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2025.

M. le Président cède ensuite la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière.

M. G. Buchmann indique que la commission financière s'est réunie le 28 avril 2026 afin de prendre connaissance des comptes 2025 et qu'elle recommande à l'assemblée d'approuver ceux-ci tels que présentés.

L'Assemblée n'ayant pas de remarques ou questions, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de résultats et des investissements 2025 de se manifester à mains levées :

Approbation : les comptes de résultats et des investissements 2025 sont approuvés par 35 voix et 5 abstentions (le Conseil communal).

Le Président poursuit avec le point 4 du tractanda :

4. Divers

M. le Président tient avant tout à remercier Mme Y. Sciboz et R. Ruffieux qui ont tous deux mis fin à leur mandat à l'Exécutif en avril dernier.

« Roby,

Tu avais 45 ans et déjà toute ta gouaille quand tu as mis un pied dans le Conseil communal de Villarbeney, un certain 31 mars 2001. Et directement propulsé responsable du réseau d'eau et des relations avec les sociétés locales. Deux dicastères qui, aujourd'hui encore, te collent à la peau comme une bonne cuchaule bien servie !

Puis vint la fusion : 12 décembre 2005, dernière séance pour Villarbeney, et dès janvier 2006, hop, te voilà membre du tout nouveau Conseil fusionné de Botterens. Tu y as apporté ton franc-parler, ton humour, et ta fameuse capacité à dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas... surtout quand il s'agissait d'honoraires d'ingénieurs ou de toits pas franchement pentus !

Le 14 avril 2016, tu es élu vice-Syndic. Rien d'étonnant pour un homme qui a toujours su prendre de la hauteur ! En parallèle, tu n'as jamais cessé de veiller sur le réservoir des Baumes avec la vigilance d'un père de famille, de jour comme de nuit, même les dimanches.

Et puis il y a le Roby généreux : celui qui régale ses collègues avec des pizzas façon dolce vita. Celui qu'on retrouve au stand de tir et sur les pistes de ski. Celui qui n'a jamais compté son temps, ni ses coups de main.

Aujourd'hui, après 25 années d'un engagement sa faille, tu cèdes ta place. Une page se tourne, mais ton passage restera gravé : celui d'un collègue loyal, d'un vice-syndic engagé, d'un fontainier inépuisable et d'un grand-papa formidable.

Roby, pour tout ça : merci.

Et surtout : bon vent, bonne retraite et plein de bonheur entouré des tiens ! »

M. R. Ruffieux remercie le Conseil communal pour ces mots et l'excellente collaboration durant toutes ces années.

« Yanaelle,

Aujourd'hui nous tenons à te remercier chaleureusement pour ton engagement tout au long de cette législature 2021-2026.

Tu as rejoint le Conseil communal dans un contexte... disons sportif, pour ne pas dire légèrement électrisé – un fameux dossier planait dans l'air, mais nous ne le citerons pas. Malgré cela, tu as su faire preuve d'une grande bienveillance, d'une loyauté sans faille et

d'un calme olympien – ce qui, avouons-le, est un superpouvoir en politique locale. Tu as mis à profit tes compétences professionnelles en architecture avec brio, notamment pour la réalisation de la place de jeux. Non seulement tu t'es investie dans ce dossier, mais tu as aussi su faire vivre ce lieu, en y insufflant des moments de convivialité : goûters et même des nuits étoilées – parce qu'avec toi, même le ciel n'a plus de limites ! Yanaelle est une collègue appréciée, toujours présente, toujours fiable. Elle met fin à son mandat pour se consacrer à sa famille qui s'est bien agrandie depuis, ainsi que pour relever de nouveaux défis professionnels. Nous lui souhaitons bien sûr tout le bonheur et l'épanouissement possible. Merci Yanaelle pour tout ce que tu as apporté à notre commune. »

Mme Y. Sciboz et M. R. Ruffieux sont applaudis par l'assemblée.

M. J. Barras demande s'il est possible de présenter les nouveaux élus communaux.

M. le Président répond par l'affirmative et invite M. C. Leu et M. S. Guisan à prendre la parole.

M. C. Leu indique être natif de Botterens, village qu'il a rejoint avec sa famille en 2014. Il est employé à la Ville de Bulle en tant que chef de la police communale.

M. S. Guisan explique avoir élu domicile à Villarbeney en 2019. Il est papa de deux petites filles. Il travaille depuis 2 ans au Groupe E en tant que responsable de la comptabilité du groupe.

Tous deux indiquent être heureux de ce nouveau défi et se réjouissent de poursuivre leur collaboration avec l'équipe en place.

Ils sont accueillis sous les applaudissements de l'assemblée.

M. J. Barras demande ce qu'il se passe avec les parchets communaux et plus particulièrement avec Blessoné pour lequel il y a un laissé aller évident.

M. le Président répond que le Conseil communal est conscient de la situation et qu'il fait régulièrement le point avec le locataire M. H. Overney. Une remise en état est nécessaire. Il est probable qu'une partie – devenue forêt – ne puisse être remise en état mais celle-ci pourrait servir en tant que compensation forestière.

Mme M.-J. Rauber indique être sacristine depuis plus de 20 ans et être dépitée depuis quelques temps à cause de crottes de chiens abandonnées sur le passage de l'Eglise. Elle demande si la commune aurait la possibilité d'installer une poubelle. En effet, expérience faite, en laissant des sachets sur place la situation s'améliore. Malheureusement ceux-ci ne restent jamais longtemps à disposition sur le portail de l'Eglise.

M. O. Risse indique qu'une poubelle est à disposition des détenteurs de chiens 30 mètres plus haut. La commune dénombre déjà 9 poubelles au total dans la commune.

Mme M.-J. Rauber précise que les déjections sont situées toujours aux mêmes endroits.

M. le Président répond que s'il s'agit de chiens errants l'installation d'une poubelle ne règlera pas le problème.

Mme M.-J. Rauber rappelle que quand des cornets sont à disposition les crottes sont ramassées. Il y a par conséquent peu de chance qu'il s'agisse de chiens errants.

M. le Président indique qu'un distributeur de sachets sera installé sur place en espérant que les propriétaires de chiens jouent le jeu.

M. O. Risse invite chacune et chacun à dénoncer tout comportement inapproprié.

Mme C. Duding a entendu dire qu'il était question sur la commune d'un projet d'aménagement de pontons pour l'amarrage de bateaux

M. le Président répond que la commune n'a pas connaissance d'un tel projet. Dans tous les cas celui-ci serait difficilement réalisable en raison des variabilités du niveau du lac.

M. Ph. Tornare s'exprime au nom de la société de jeunesse et demande si la commune pourrait mettre à disposition des locaux pour le stockage de matériel et si l'ancien bâtiment de la déchetterie pourrait être utilisé.

M. le Président répond que cela dépend de la grandeur du stock.

M. Ph. Tornare répond qu'il s'agit de panneaux de 2 m x 2,5m nécessitant une place d'environ 1.5 m.

M. le Président répond qu'une solution pourra bien entendu être trouvée. S'agissant de l'ancien bâtiment G. Brügger il rappelle que celui-ci ne peut pas être utilisé pour bricoler. Il peut servir de stockage uniquement.

M. G. Buchamnn remercie la commune pour la remise en état des escaliers qui permettent aux habitants du chemin de Châtel de rejoindre le village. Le travail a été très bien réalisé. M. G. Buchmann suggère de prolonger l'escalier jusqu'en bas, ceci afin d'éviter que tout le gravier ne descende. M. G. Buchmann tient encore à rappeler que ce passage n'est pas prévu pour les vélos et que cela crée des situations dangereuses. Malgré la chicane en place certains passent quand même avec leur vélo.

M. le Président indique qu'un message sera publié dans le prochain bulletin communal à ce sujet.

M. F. Tornare avait annoncé lors de la dernière assemblée qu'une chambre s'était affaissée au fond de la route du Chamois. Il se permet de relancer le Conseil communal.

M. le Président confirme que le Conseil communal fera le nécessaire.

M. J.-P. Widmer aimerait savoir si la commune sait quand fermera le site de la gravière de Villarbeney.

M. le Président répond par la négative. Il précise qu'une partie de cette gravière est exploitée par Grisoni et l'autre par l'entreprise Repond laquelle s'est vu délivrer une nouvelle concession par la commune de Corbières (pour la partie située sur la commune de Corbières). M. le Président ajoute qu'il est probable que la partie Grisoni sur Villarbeney soit remblayée dès que le stock de chez Rolex sera évacué.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président lève l'assemblée en souhaitant à toutes et tous un bel été, il est 20h45.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret